Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260605-D202648-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 5 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 28 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MASQUELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 8)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
BOURHIS	Thomas	x		
CABON	Thomas	x		
COMBOT	Perrine	x		
COMOTTO IBOS	Sandra	x		
GUÉNÉGAN	Chloé	x		
JARNO	Yann	x		
KERLAN	Carole	x		
LAMARRE-DEGOUTHO	Didier	x		
LE GALL	Agnès	x		
LE HIR	Marie-Thérèse	x		
LE MENN	Jean-Baptiste	x		
MASQUELIER	Philippe	x		
PLANTEC	Laurent	x		
ROPARS-THÉPAUT	Sébastien	x		
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : Anne-Claire SOREL

N°2026/48

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DES ÉLECTIONS SENATORIALES

Classification : institutions et vie politique

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Saint-Frégant, le vendredi 5 juin 2026 à 19 heures,

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n°InNTP2611651 C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 13 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune, à savoir 3 titulaires et 3 suppléants ;

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260605-D202648-DE

A) COMPOSITION DU BUREAU ELECTORAL

Monsieur Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, Monsieur Laurent PLANTEC et de Madame Marie Thérèse LE HIR et des deux membres présents les plus jeunes, Monsieur Thomas CABON et de Madame Chloé GUÉNÉGAN.

La présidence du bureau est assurée par le Maire, Philippe MASQUELIER.

B) ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS / 1ER TOUR DE SCRUTIN

Monsieur Le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Majorité absolue requise	8
Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	0
Suffrage exprimé	15

- **Résultat :**
  - 15 voix pour Philippe MASQUELIER
  - 15 voix pour Didier LAMARRE-DEGOUTHO
  - 15 voix pour Perrine COMBOT.

Proclamation de l'élection des délégués

M. Philippe MASQUELIER a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Perrine COMBOT a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260605-D202648-DE

C) ÉLECTION DES SUPPLÉANTS / 1ER TOUR DE SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Majorité absolue requise	8
Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	0
Suffrage exprimé	15

- **Résultat :**
  - 15 voix pour Marie Thérèse LE HIR
  - 15 voix pour Agnès LE GALL
  - 15 voix pour Anne-Claire SOREL

Proclamation de l'élection des suppléants :

Mme Marie Thérèse LE HIR a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Agnès LE GALL a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Anne-Claire SOREL a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Le Maire
Philippe MASQUELIER

La Secrétaire de séance
Anne-Claire SOREL